

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

PIEDS DE NIVELLEMENT

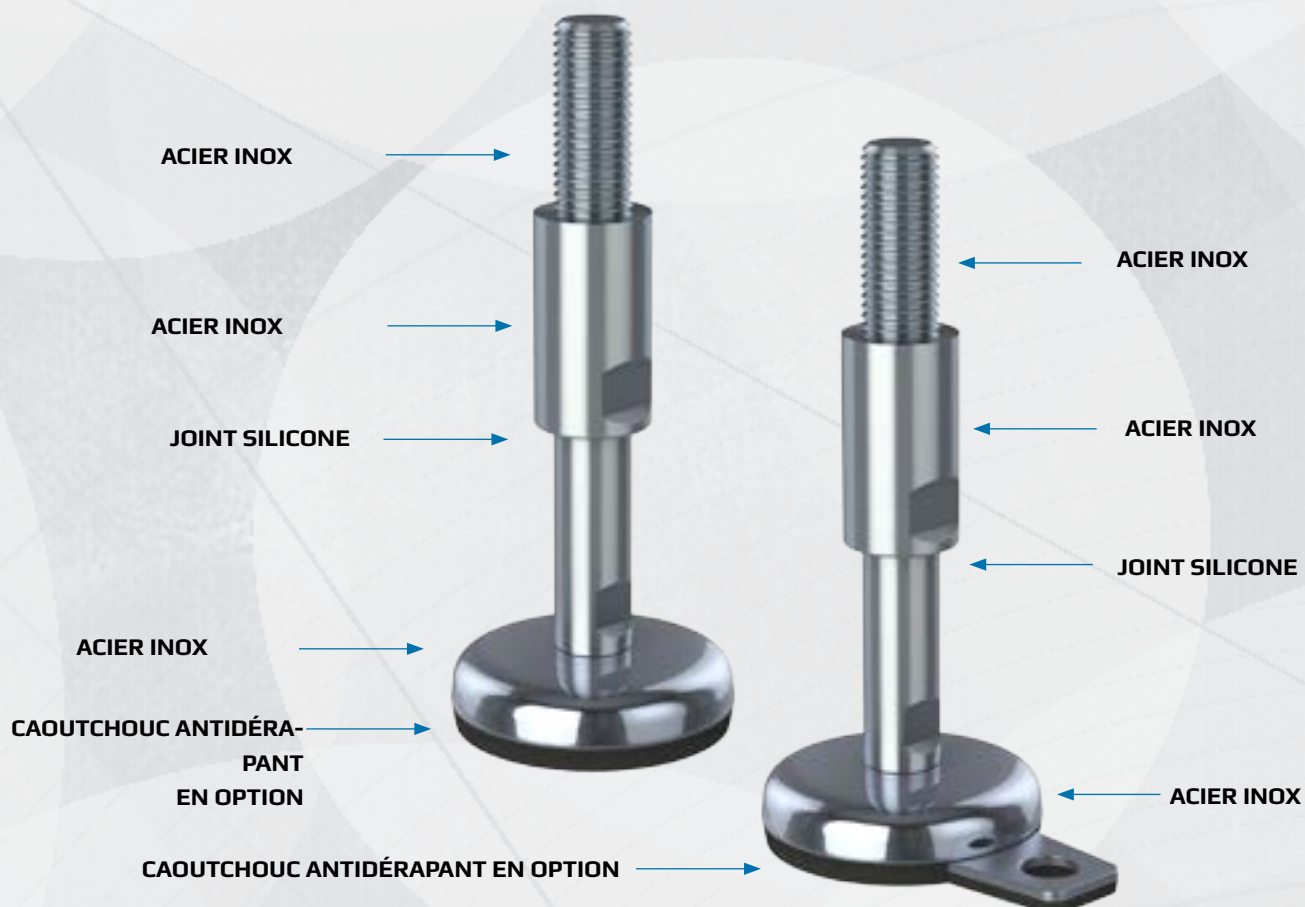
HYGIÉNIQUES



NGI se conforme totalement à l'ensemble des directives et normes applicables. Toutes les informations sont basées sur l'état actuel des connaissances et sujettes à modification. Nous suivons attentivement les révisions et modifications de ces directives et concevons nos produits en conséquence. Cela assure que les produits de NGI sont toujours conformes aux exigences en vigueur.

Notre catégorie de produits n'est pas visée par le champ d'application de la directive machines communautaire. Pour cette raison, nos produits ne peuvent donc pas être livrés avec le marquage CE conformément à la directive machines communautaire.

De plus, nous déclarons que les matériaux énumérés utilisés dans nos produits sont conformes aux exigences quant aux matériaux utilisés dans les industries alimentaires et pharmaceutiques.



DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

PIEDS DE NIVELLEMENT

HYGIÉNIQUES

La déclaration de matériaux concerne les applications suivantes

Application :

Type de matériau :

Composants en acier, par ex. tige, gaine et protection du pied

Acier inox, AISI 304/A2 (X5CrNi18-10), Euronorm 1.4301.

Sur demande : Acier inox, AISI 316/A4 (X 5 CrNiMo 17 12 2), Euronorm 1.4401

Conformité :

EN 10204 Type 2.2. NGI A/5 déclare que le produit est conforme à la commande avec indication de résultats d'inspection non spécifique.

NGI a obtenu des certificats d'inspection selon EN 10204 type 3.1 pour tous les matériaux utilisés dans les produits mais non spécifiés pour chaque pied.

Dans la directive 94/9/CE, équipements pouvant être utilisés dans des atmosphères potentiellement explosives, également connue en tant que directive ATEX, les équipements sans leur propre source d'inflammation ne sont pas visés et ne doivent pas être marqués conformément à la directive. Les pieds de nivellement NGI conviennent cependant à l'utilisation dans toutes les zones ATEX.

Application :

Type de matériau :

Embase pour pieds de machine hygiéniques de NGI A/S

Couleur :

NBR (NNF-75)

Dureté :

Noir

Plage de température :

72 ± 3 Shore A DIN 53 505

Conformité :

Min. -35°C à max. +110°C

REACH :

Conformément au règlement CE 1907/2006.

Liste de substances extrêmement préoccupantes (16.06.2014).

Substances énumérées en Annexe XIV (14.08.2014).

Substances énumérées en Annexe XVII (08.05.2014).

RoHS &

RoHS 2 :

Conformément à la directive 2011/65/EC & 2015/863/EC DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL.

Sans ADI :

Ne contient aucune substance d'origine humaine ou animale.

Bisphénols :

Ne contient pas de bisphénol comme décrit dans 1895/2005/CEE. Ni de BPA, BADGA, BFDGE ou NOGE.

SACO :

Ne contient pas de substances appauvrissant la couche d'ozone. Conformément au règlement 1005/2009/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 16 SEPTEMBRE 2009 et au règlement 2037/2000/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 29 JUIN 2000.

Litiges

Matériaux :

Conformément au droit américain : « Dodd Frank Wall Street Reform & Consumer Protection Act », sec. 1502, du 21.07.2010.

GMP :

Bonnes pratiques de fabrication conformément à 2023/2006/CE.

Matériaux dangereux :

Ne contient aucune substance dangereuse telle que décrite dans la Hong Kong International Convention for the Safe and Environmental Sound Recycling of ships, 2009.

Phthalates :

Ne contient pas de phthalates.

FDA :

Guideline 21 CFR 177.2600

Application :

Type de matériau :

Anti-dérapage

Électrique :

NBR Sur demande EPDM

Résistance chimique :

Non conducteur

Couleur :

Grande résistance aux agents de nettoyage les plus utilisés

Dureté :

Noir

Plage de température :

Shore A 80 ± 5

Charge :

Min. -20 °C à max. 110 °C

Application :

Faible capacité de charge

Type de matériau :

Anneau d'étanchéité entre composants en acier des pieds de nivellement de machines de NGI.

Dureté :

Caoutchouc silicone

Couleur :

60 Shore A

Plage de température :

RAL 5010 (bleu)

Stockage :

Min. -60°C à max. +200°C

Conformité :

Selon ISO 2230

FDA : Guideline 21 CFR 177.2600

RoHS 2 : Conformément à la directive 2011/65/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL.

Food Contact Materials: Regulation (EC) 1935/2004

GMP : Bonnes pratiques de fabrication conformément à 2023/2006/CE.